

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

**Séance du 27 Décembre 2022**

Par suite d'une convocation en date du 27 Décembre 2022, affichée le 21 Décembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, le **Mardi 27 Décembre 2022 à 19h00**, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claire ADAM, Emilien BIGNON, Roland BROQUET, Séverine DELSERT-BROQUET, Maggy CARON, Vanessa CHEVALLIER, Emeline DE BRUIN, Johann DE BRUIN, Eléonore De FRESCHEVILLE, Christie DEZERT, Philippe GOFFART, Sabrina GUYON, Pierre MARCHAL, Sophie MASSIASSE, Estelle MIGNOT, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT,

Absents ayant donné procuration Monsieur Romain ARNAUD à Madame Emeline DE BRUIN, Monsieur Pierre BAILLY à Monsieur Roland BROQUET, Monsieur Reynald CARLOT à Madame Sylvie VELUT, Monsieur Florent GAUROIS à Madame Séverine DELSERT-BROQUET, Monsieur Claude LAPIERRE à Monsieur Pierre Marchal, Madame Edith L'HOSTE à Madame Claire ADAM, Monsieur Alain NOUGARET à Madame Maggy CARON, Madame Agnès RAGOT à Madame Sabrina GUYON, Monsieur Pascal RANC à Madame Vanessa CHEVALLIER, Monsieur Bernard SADY à Madame Christie DEZERT,

Absents : Madame Anne-Lise DURAND, Monsieur Julien GOFFART,

Secrétaire de séance : Madame Sabrina GUYON.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 17  
Représentés : 10  
Votants : 27

**Délibération n°**

**2022\_D\_166**

**Objet de la délibération BUDGET PRINCIPAL 2022 AVP – DECISION MODIFICATIVE N°13**

Monsieur le Maire

↳ Rappelle au Conseil Municipal, la délibération n° 2022-108, en date du 20 juin 2022 adoptant la décision modificative n° 1 relative à :

- L'amortissement (partie résiduelle du compte 202),
- La régularisation de comptes en suramortissements,
- L'intégration des études suivies de travaux,
- L'opération 167 – Eglise de Villemaur sur Vanne – Avenants 1 et 2

↳ Informe qu'après vérification avec les services de la DGFIP, il est nécessaire de régulariser les opérations d'ordre ci-dessous ;

↳ Propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'Investissement				Recettes d'Investissement			
Chap	Compte	Intitulé	Montant	Chap.	Compte	Intitulé	Montant
040	13918	Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables	+ 1 199,42 €	040	28031	Amortissements frais études	- 4 564,80 €
23	2313 Op167	Constructions	- 1 199,42 €	041	2031	Frais d'études	+ 4 564,80 €
040	2811	Amortissements immobilisations corporelles	+ 256,77 €	040	13918	Subvention d'investissement rattachées aux actifs amortissables	- 1 199,42 €
					021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 456,19 €

Dépenses de Fonctionnement				Recettes de Fonctionnement			
Chap	Compte	Intitulé	Montant	Chap	Compte	Intitulé	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	1 456,19 €	042	7811	Reprises sur amortissements	+ 256,77 €
				042	777	Subventions investissement transférées	1 199,42 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ ACCEPTE la décision modificative proposée ci-dessus,
- ▶ CHARGE : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les rectifications nécessaires.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Roland BROQUET.

